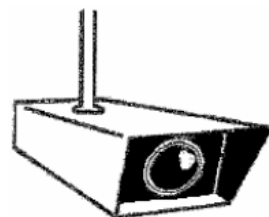


**Utilisation de caméras de surveillance dans les « Locaux publics »
- Information à nos chers / chères client(e)s -**

Etablissement sous vidéosurveillance

Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et Décret n°96-926 du 17 octobre 1996.

N° d'autorisation n°



**Nous vous informons que cet établissement est placé sous vidéosurveillance
pour assurer la sécurité des biens et des personnes.**

**Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images vous concernant, conformément à la
loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
modifiée par la loi du 06 août 2004.**

Pour tout renseignement, s'adresser au responsable du magasin au :

☎ : _ _ - _ _ - _ _ - _ _